



PLAN LOCAL D'URBANISME

FISMES

Dossier approuvé

**Projet d'aménagement
et de Développement
durable (PADD)**

(document B)

Vu pour être annexé à la
délibération du
9 février 2011
Approuvant le Plan Local
d'Urbanisme
Cachet et Signature du Maire



SOMMAIRE

➤ Préambule p. 2

➤ Fismes, ville d'histoire et d'identité p. 5

➤ Fismes, ville de solidarité p. 5

➤ Fismes, ville de proximité p. 6

➤ Fismes, ville dynamique p. 7

➤ Fismes, ville écologique p. 7

LA PORTEE DU PADD

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) met la collectivité en situation de repenser, à travers le PADD, l'organisation urbaine et l'évolution de son territoire ainsi que les paysages bâtis et naturels qui les constituent.

Le PADD fixe les orientations du projet de développement à moyen terme, tout en traçant les perspectives pour le long terme. Il faut réfléchir aux contours de la commune de Fismes mais également à son positionnement au sein du Pays rémois, dans un horizon 2020.

La portée fondatrice du PADD est indéniable, c'est pourquoi la commune a souhaité organiser une concertation avec la population (questionnaire, expositions, réunion publique, information dans le bulletin municipal ...) et une large association avec les acteurs du territoire.

Ce document s'appuie sur les éléments fondamentaux du diagnostic, répond à l'ensemble des enjeux et besoins identifiés et rassemble les grandes orientations relatives à l'organisation et l'aménagement de la commune, constituant ainsi un véritable **PROJET DE VIE - UN PROJET DE VILLE DURABLE** pour l'avenir de la commune au sein du Pays rémois.

Les articles du Code de l'Urbanisme relatifs au PADD

Article L123-1 : « Les plans locaux d'urbanisme ...comportent un projet d'aménagement et de développement durable qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune »

Article R123-3 : « Le projet d'aménagement et de développement durable définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune »

Article L121-1 : « [...], les plans locaux d'urbanisme [...] déterminent les conditions permettant d'assurer :

1. L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;

2. La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;

3. Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »

LE ROLE DE FISMES DANS LE PAYS REMOIS

FISMES joue un rôle de premier ordre en tant que **ville relais** au centre d'un **territoire d'échanges** défini par les grandes agglomérations limitrophes et dépassant les limites administratives.

La commune occupe en effet une situation privilégiée à **proximité de grandes villes**. A mi parcours entre Reims et Soissons, à l'extrémité ouest du Pays Rémois, elle est éloignée d'une trentaine de minutes du centre de ces deux villes.

Récemment connectée au réseau TGV, elle entre à part entière dans les stratégies locales du Pays en tant que **pôle d'équilibre** à la dynamique de l'agglomération rémoise.

Son positionnement sur la RN 31 de Reims à Soissons et au-delà Rouen (liaison essentielle à son développement) et au point de convergence des RD 386 (vers Epernay) et RD 967 (vers Fère en Tardenois au sud et Laon au nord) lui confère une **accessibilité routière aisée**, renforcée par une **desserte ferroviaire marchandises et voyageurs TER** en constante amélioration pour cette dernière.

FISMES se situe aussi **aux portes du pôle touristique majeur** comme le **parc de l'Ailette** (loisirs / mémoire) que constitue aujourd'hui le secteur Parc de l'Ailette - Chemin des Dames dans une région riche en témoignages historiques (hauts lieux de batailles, mémorial, abbayes, églises romanes du Tardenois...).

C'est de plus la **première ville du Pays Rémois** avec une population qui dépasse les 5 300 habitants. Elle constitue un **pôle d'attractivité** grâce à l'ensemble de ses fonctions urbaines (l'éloignement relatif de la commune vis-à-vis des grandes villes lui permet d'accueillir un grand nombre d'équipements et de services à la population) qui lui permettent de capter les populations d'au moins 38 communes environnantes avec un rayonnement aussi bien sur le département de l'Aisne que sur celui de la Marne. Force est de constater que le découpage intercommunal ne constitue pas un facteur positif pour ce positionnement de bourg centre majeur à l'ouest de Reims.

Le SCoT, qui oriente la croissance urbaine vers les **bourgs centres desservis** par les transports en commun, reconnaît donc à la commune un rôle important qu'il convient de positionner au sein du contrat du pays rémois.

La **variété et la particularité des paysages** qui entourent FISMES sont aussi des points forts de la commune : à la confluence de deux rivières, au coeur d'un relief vallonné surplombé par de petites éminences, le site alterne plateaux, coteaux cultivés et vallons bordés de prairies humides, barrés de grands rideaux boisés qui encadrent et rythment l'urbanisation.

Fismes, au caractère à la fois rural et urbain, a d'ailleurs obtenu le label Villes et villages fleuris avec deux fleurs.

FISMES bénéficie en outre d'un **patrimoine urbain** intéressant composé de monuments singuliers (église Sainte Macre, château de Villette, pont monument aux morts, Hôtel de Ville...), d'un patrimoine bâti hérité de la Reconstruction et d'espaces spécifiques tels que les Promenades, liés à l'histoire de la Cité qui en font un lieu fréquenté par les touristes.

Enfin, la commune fait preuve d'un dynamisme économique certain qui se traduit par de nombreuses créations d'entreprises et l'ouverture de nouveaux secteurs d'activités.

LES OBJECTIFS DU PADD

Il s'agit, pour la commune de FISMES, de profiter de cette étape pour affirmer ses objectifs en réponse aux enjeux identifiés dans le diagnostic.

Les objectifs principaux sont :

- de tirer parti de la situation de FISMES pour renforcer, ainsi que le prévoit le ScoT, le rôle de bourg centre que joue la commune dans le Pays Rémois ainsi que son attractivité pour les populations alentours.
- Et de prévoir le développement de la commune à l'horizon 2020 aussi bien au niveau résidentiel (déblocage du foncier, développement des services à la personne), qu'économique (ouverture de nouveaux secteurs) ou paysager (protection des milieux urbains et naturels, renouveau de la composition urbaine à travers ses espaces emblématiques)

Ainsi, il veut permettre :

- l'accueil de nouveaux habitants et la possibilité pour tous les Fismois, jeunes et moins jeunes, de rester sur la commune (habitat + services au quotidien)
- le développement de l'économie locale par le soutien au commerce de proximité et l'accueil de nouvelles entreprises
- l'affirmation de l'image de FISMES et la valorisation de son cadre de vie à travers la prise en compte de ses espaces publics, de son patrimoine bâti et naturel et la résolution des problèmes de trafic internes (stationnement, déplacements modes doux, traversée / contournement RN 31)

Mais il convient de préciser que le devenir du territoire communal est fortement impacté par la traversée du bourg par la RN31, qui demeure au patrimoine de l'Etat, il est important que le tracé du contournement de Fismes soit définitivement acté pour orienter le développement de Fismes.

Tout aussi important sera l'extension de la zone d'appellation d'origine contrôlée du Champagne qui permettra à Fismes d'intégrer à la fois à la liste des communes qui bénéficie de l'image du Champagne et de la renommée d'un éventuel classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pour coordonner ces divers ingrédients du projet de la ville de Fismes, le PADD s'emploie à articuler et mettre en œuvre des politiques sectorielles cohérente en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'habitat, de déplacement, de développement économique et d'environnement.

La Ville à la campagne, telle est l'ambition affirmée pour Fismes qui souhaite mettre en œuvre un Projet d'Aménagement et de Développement Durable décliné au travers de 5 grandes ambitions :

1. Fismes, ville d'histoire et d'identité
2. Fismes, ville de solidarité
3. Fismes, ville de proximité
4. Fismes, ville dynamique
5. Fismes, ville écologique

↘ Fismes, ville d'histoire et d'identité

Pérenniser et renforcer les identités particulières héritées de l'histoire

- ◆ Pour l'hyper centre : pérenniser son rôle commercial tout en allégeant son cœur de la très forte présence de la voiture en adaptant les modes de stationnement et en améliorant l'accessibilité et la fluidité de tous les déplacements
- ◆ Pour Vilette et Cour : maintenir « l'indépendance spatiale » des hameaux, c'est à dire la conservation de coupures vertes entre la tâche urbaine que constitue le centre, ses quartiers périphériques et les noyaux urbanisés de Vilette et de Cour, tout en préservant leur caractère plus rural
- ◆ Pour les Promenades et les places du centre : mettre en réseau des pièces urbaines majeures par l'amélioration et la clarification de leurs usages et le renforcement de leur caractère structurant en lien avec les lieux d'attractivité

Donner de la cohérence

- ◆ Recréer de la cohérence dans les divers quartiers fismois par le réaménagement des espaces publics au profit du piéton
- ◆ Relier les quartiers entre eux en définissant un réseau continu de liens modes doux (mise en réseau des cheminements piétonniers et création de pistes cyclables reliant les pôles et lieux d'animation de la commune)
- ◆ Redonner une trame claire à l'espace public et une échelle plus humaine à la commune



↘ Fismes, ville de solidarité

Dégager des potentialités d'accueil

- ◆ Proposer des logements aux jeunes et aux jeunes couples désirant s'installer sur le territoire mais également aux personnes âgées attachées à leur environnement
- ◆ En débloquant de nouveaux sites d'urbanisation. Il s'agira aussi bien de sites à la périphérie de la commune que de sites déjà urbanisés mais pouvant être renouvelés



- ♦ **Pouvoir répondre aux demandes** dans une logique globale de développement et une ouverture progressive, gérable par la commune (adaptation des équipements et des services) et correspondant à un développement mesuré. L'emprise totale est prévue pour permettre l'accueil d'une **population d'environ 1000 habitants d'ici 10 ans**

Infléchir le processus de diversification de l'offre en habitat

- ♦ Possédant une véritable culture sociale de l'habitat, **poursuivre l'effort de construction à destination de ces « nouveaux » publics** (vieillesse, allongement de la durée de la vie, décohabitation...)
- ♦ **Réaliser des logements spécifiques** (logements de petite taille notamment) et en respectant l'équilibre nécessaire au bon fonctionnement de la commune

➤ Fismes, ville de proximité

Maintenir le niveau d'équipements de la commune

- ♦ **Anticiper et accompagner l'arrivée d'une nouvelle population**, la commune compte adapter la capacité d'accueil des services existants notamment périscolaires et scolaires (sous compétence communautaire) et **compléter l'offre actuelle** en participant activement à l'installation de nouveaux services aux personnes dans le domaine de la santé (notamment accueil d'un cabinet de radiologie)
- ♦ **Affirmer la fonction de Fismes comme bourg centre** dans son bassin de vie à cheval sur l'Aisne et la Marne et de la Communauté de communes des Deux Vallées du Canton de Fismes en **construisant des équipements nouveaux** à la mesure de ce territoire de vie et des besoins de leurs populations (notamment par une salle polyvalente)



Maintenir l'équilibre entre commerces de proximité et moyennes surfaces

- ♦ **Développer et renforcer son économie** par l'accueil de nouvelles activités économiques
- ♦ **Maintenir et conforter les nombreux commerces de proximité** présents notamment dans le centre y compris pour le marché hebdomadaire dont l'activité économique est primordiale pour la commune. Ces commerces de proximité sont la base même de la qualité de vie et de l'animation fismoise

↘ Fismes, ville dynamique

Compléter l'occupation des zones existantes, diversifier les activités présentes par l'accueil d'artisanat

- ◆ Développer son attractivité et entériner sa bonne santé économique en accompagnant la modification de la structure des établissements (diversification des secteurs d'activités)
- ◆ Poursuivre une politique active d'accueil d'entreprises par l'intermédiaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées du Canton de Fismes, a été ouvert un nouveau parc d'activités communautaire à l'entrée Ouest de la ville, en continuité de secteurs existants)



Conforter et développer l'image touristique de FISMES

- ◆ Offrir une diversité de produits touristiques (des savoir-faire locaux, environnement naturel et paysager très diversifiés, panel de plus en plus riche d'activités (à proximité du Center Parc de l'Ailette) et de lieux d'accueil ...) dont la promotion est regroupée à l'Office de Tourisme local
- ◆ Conforter son image touristique en renforçant ses capacités d'accueil et l'éventail de ses offres en lien avec les territoires environnants par le renforcement d'une offre d'hébergement hôtelier diversifiée (chambres d'hôtes, gîtes, camping ...)

↘ Fismes, ville écologique

Développer la qualité urbaine et paysagère des zones d'activités

- ◆ Valoriser les secteurs sensibles comme les entrées de ville (Est et Ouest) et le long du tracé de la Vesle
- ◆ Promouvoir la qualité et l'intégration de ces secteurs à travers la maîtrise de leur architecture et de leurs accompagnements paysagers tout en conservant la qualité de son cadre de vie

Maîtriser le développement de l'urbanisation

- ◆ Valoriser les spécificités urbaines de Fismes par le maintien de la structure urbaine (respect des espaces bâtis et naturels, création de coupures nécessaires à la préservation du caractère mi-rural, mi-urbain) et le développement de l'urbanisation en continuité de l'existant (éviter le mitage de l'espace)
- ◆ Gérer économiquement les espaces notamment par la recherche d'une densification urbaine à travers la reconquête de friches industrielles, ferroviaires

Pérenniser la composition du grand paysage

- ◆ Valoriser les paysages locaux et la diversité du site naturel (coteaux aux pentes marquées, espaces de cultures et massifs boisés, vallées de la Vesle et de l'Ardre, grands rideaux boisés entourés de prairies humides)
- ◆ Préserver la typicité du grand paysage au creux duquel s'est installé Fismes



Protéger et mettre en valeur les tracés de la Vesle et de l'Ardre

- ◆ Maintenir l'identité du site de confluence entre l'Ardre et la Vesle
- ◆ Préserver les espaces limitrophes des berges pour les maintenir dans un état naturel et/ou par des aménagements de loisirs et des équipements ponctuels d'intérêt touristique notamment dans la traversée de la commune

Prendre en compte les spécificités environnementales

- ◆ Prendre en compte les secteurs à risque de glissements de terrain dans la localisation des futures zones d'urbanisation, mais également de remontées de nappe possibles liées au passage de la Vesle et de l'Ardre
- ◆ Assurer une protection optimale des captages d'eau potable
- ◆ Inciter à l'emploi des énergies renouvelables

Conforter l'intégration de la commune dans le paysage

- ◆ Pérenniser l'image de Fismes dans son paysage qui apparaît comme une commune compacte insérée entre les vallons et les collines qui l'entourent
- ◆ Maintenir et renforcer les « rideaux » arborés en entrées de ville pour confirmer l'image qualitative sur des espaces sensibles soumis à une forte pression

